

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nice, le 17 novembre 2022

UN PREMIER ACCORD EST SIGNÉ POUR UNE STRATÉGIE COMMUNE DE COOPÉRATION EUROPÉENNE

Au préalable, une présentation de l'EURO CIN Groupement Européen d'Intérêt Economique (G.E.I.E) Le Alpi del Mare/Les Alpes de la Mer a été réalisée. Cette organisation, née en 1994 à l'initiative de la CCI Nice Côte d'Azur, est un outil pour soutenir les économies des territoires transfrontaliers et définir des stratégies communes dans le cadre d'une coopération transfrontalière et européenne.

La Chambre de Commerce Riviera di Liguria-Imperia, La Spezia Savona, la Chambre de Commerce de Cuneo, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur ont signé ce mardi 15 novembre 2022 le premier accord de coopération en faveur du développement économique de leur territoire respectif et de leurs entreprises.

Cet accord, d'une durée de 2 ans, est basé sur le constat que la France et l'Italie ont des enjeux économiques et des intérêts communs. Chefs d'entreprises, artisans, commerçants, exploitants agricoles des deux côtés de la frontière, sont confrontés à des mutations similaires dans les mêmes secteurs d'activité, tourisme, services, commerces, technologie et innovation et artisanat.

Espaces fonciers, voies de communication et infrastructures de transport performants, nouvelles exigences liées au développement durable, offre de formation renouvelée sont autant d'enjeux à relever.

Dans ce contexte, travailler ensemble dans une optique de coopération renforcée est naturel et nécessaire.



En présence notamment, de Madame Francesca FACCHINI, Vice-Consul d'Italie à Nice, Monsieur Enrico LUPI, Président de la CCI Riviera di Liguria-Imperia, Monsieur Mauro GOLLA, Président de la CCI de Cuneo, Monsieur Michel DESSUS, Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, Monsieur Robert MANIERE pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, Président de la CCI Nice Côte d'Azur

Contacts presse :

- CCI Nice Côte d'Azur :
Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr ;
Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr



Il s'agit de :

- Définir des actions pour renforcer la compétitivité et contribuer à la modernisation du tissu économique local dans les domaines suivants :
 - Economie et emploi : foncier et aménagement du territoire, climat et transition écologique, mobilité durable, création d'entreprise dans l'économie verte, l'économie bleue, l'économie circulaire, tourisme ;
 - Soutien aux activités productives (produits du terroir) via des outils innovants ;
 - Services dans l'éducation, la santé, la Silver Economy, la promotion de services itinérants ou à distance.

- De porter ensemble des projets cofinancés par les programmes européens afin d'encourager le développement économique.

- D'initier la mise en réseau d'acteurs publics français et italiens dans le cadre des traités internationaux.

Pour Jean-Pierre SAVARINO, Président de la CCI Nice Côte d'Azur : « *Dans un environnement européen fondé notamment sur la coopération transfrontalière, les défis économiques sont relevés au niveau local, régional, transfrontalier, avec des voisins partageant les mêmes problématiques et les mêmes aspirations. Les complémentarités franco - italiennes imprimées par l'histoire, la géographie, la culture vont de soi. A nous d'imaginer de nouvelles sources de développement et de croissance pour notre région franco-italienne et ses citoyens. »*

Pour Mauro GOLA, Président de la Chambre de Commerce de Cuneo : « *Aujourd'hui, nous avons signé un accord très important entre des partenaires qui ont déjà partagé des actions et des projets dans le passé dans le cadre de la précédente programmation européenne. C'est avec une grande satisfaction que j'ai apprécié une convergence totale des intentions des signataires de l'accord pour la mise à jour de l'Eurocin Geie créé en 1994, afin d'en faire un outil concret et opérationnel de mise en œuvre des stratégies de l'Union européenne sur les territoires. »*

Pour Enrico LUPI, Président de la CCI Riviera di Liguria-Imperia : « *La signature de l'accord traduit la volonté des entreprises de réaliser une osmose entre leurs expériences propres, leurs aspirations, leurs projets, d'échanger des bonnes pratiques et des valeurs communes dans le but de créer, entre l'Italie et la France, une seule zone européenne attractive. Cet accord traverse les frontières administratives. Il a pour ambition de construire, idéalement, un unique bassin de chefs d'entreprises, creuset de professionnalisme et de compétences qui dépasse les différences linguistiques et légales. C'est avec cette conviction que la Chambre de Commerce Riviera di Liguria s'engage à travailler et à contribuer à cette vision transfrontalière et européenne. »*

Contacts presse :

- CCI Nice Côte d'Azur :
Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr ;
Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr